

Séance du mardi 13 Novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi treize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, est convoqué en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel Paccoud, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	17
Votants	19
Pouvoirs	2

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Céline **Marcuccilli** et Marc **Neyra**.

Pouvoirs : Céline **Marcuccilli** donne pouvoir à **Fabienne Pegaz**.
Marc **Neyra** a donné pouvoir à René **Blanchet**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

En préambule au Conseil municipal, Daniel Paccoud informe du décès de la maman de Vincent Bureau et réitère, au nom de l'ensemble des élus, ses condoléances, son amitié et son soutien dans ces moments douloureux. Vincent Bureau tient à remercier ses collègues pour les nombreuses marques de sympathie qui lui ont été adressées ainsi qu'à sa famille.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 16 octobre 2018 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 16 octobre 2018.

II – AFFAIRES FONCIERES

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)* : 4 DIA à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la commune ne préempte pas.

III – AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

❖ *Décision modificative n° 1 - Exercice 2018 (délibération n° 2018.055)*

Marie-France Pellegrin, Adjointe aux Finances, fait part d'ajustements budgétaires à opérer sur le budget primitif 2018 concernant une majoration de crédits de 20 000 € à effectuer en section de fonctionnement sur le chapitre 012, afin de faire face à des dépenses imprévisibles lors de l'établissement du budget (absences de personnel nécessitant des remplacements par voie contractuelle). Pour rappel, ce chapitre budgétaire avait été provisionné à 608 450 €.

Cet ajustement est proposé selon les modalités suivantes :

- la mobilisation des crédits inscrits en dépenses imprévues au chapitre 022 pour 5 000 € ;
- la diminution de crédits de 15 000 € sur l'opération d'investissement consacrée à la salle des fêtes et de ses abords, écriture d'équilibre du budget 2018 votée à 126 425.77 €.

Elle précise que le virement de la section de fonctionnement s'élèvera à 627 145.77 € après l'approbation de cette décision.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'exposé de Monsieur le Maire ;
- donne son accord pour passer les écritures telles que ci-dessous :

Décision modificative n° 1 exercice 2018				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
D-2315-122 : Salle des Fêtes et abords	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	15 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
Total Général		-15 000.00 €		-15 000.00 €

IV – PERSONNEL

❖ *Modification du RIFSEEP (délibération n° 2018.056)*

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau régime indemnitaire - RIFSEEP - a été mis en place le 1^{er} janvier 2018 après avoir été approuvé par le Conseil municipal du 19 décembre 2017 (délibération n° 2017.063). Ce dossier a été présenté au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône qui a délivré un avis favorable lors de la séance du 9 janvier 2017.

Une modulation du régime indemnitaire consécutif aux absences incluait un abattement de 1/60^{ème} par jour d'absence en cas de congé maladie ordinaire et congés pathologiques, dès le 6^{ème} jour d'absences cumulées sur l'année de référence.

Compte tenu de l'application du jour de carence en cas de maladie, Monsieur le Maire propose d'abandonner la réduction de la prime en cas d'absence pour maladie ordinaire et congés pathologiques.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide l'abandon d'un abattement de 1/60^{ème} par jour d'absence en cas de congé maladie ordinaire ou congés pathologiques, dès le 6^{ème} jour d'absences cumulées sur l'année de référence et ce à compter du 1^{er} décembre 2018.

❖ *Complément indemnitaire annuel (CIA) : critères de modulation de versement (délibération n° 2018.057)*

Monsieur le Maire rappelle que les critères d'attribution du régime indemnitaire de la fonction publique territoriale fixés par l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 et par le décret 91-875 du 6 septembre 1991 ont été profondément remaniés. Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat et la circulaire NOR n° RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, ont imposé une refonte du régime indemnitaire.

Le 19 décembre 2017, le Conseil municipal a approuvé la décision d'instaurer au sein de la collectivité, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant (délibération n° 2017.063) applicable au 01/01/2018.

La présentation du RIFSEEP communal a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du 9 janvier 2017.

Pour rappel, cette délibération cadre instaure :

- une part obligatoire : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent ;
- une part facultative : le complément indemnitaire annuel (CIA), lié à la manière de servir et à la valeur professionnelle de l'agent.

Monsieur le Maire note qu'il convient de définir les critères de modulation de versement de la part CIA et propose de s'appuyer sur les critères précédemment définis et approuvés par la délibération n° 2015.066 qui s'appuie notamment sur le présentisme et la manière de servir de l'agent/ évaluation professionnelle.

Monsieur le Maire propose de définir une enveloppe annuelle de crédits, cette décision ayant été approuvée par les Adjointes. Cette enveloppe de crédits, déterminée à 13 500 € pour l'année 2018, sera définie et votée annuellement.

Il est proposé que l'enveloppe financière correspondant au complément indemnitaire annuel (CIA) soit répartie selon les critères suivants :

1. Critères de modulation :

a) Présentéisme :

- En cas d'absence pour maladie (y compris congés pathologiques), congé de longue durée, accidents de trajets, une décote s'appliquera sur le montant global des primes après application d'une franchise de cinq jours cumulés par année civile. Les accidents de travail sont exclus de cette réglementation.
- La décote sera égale à 4 % du montant de la prime par jour ouvré travaillé au-delà d'une franchise de cinq jours d'arrêt. Après cinq semaines d'absence, les primes cesseront d'être versées.
- Exclusions du critère :
 - les congés maternité et paternité ;
 - les congés pour événements familiaux (à l'exception des congés pour enfants malades, décomptés selon la même règle que l'absence pour maladie)

b) Manière de servir / Evaluation professionnelle :

Basée sur le compte rendu d'entretien professionnel. La validation professionnelle des agents sera traduite par une cotation chiffrée qui permettra de moduler un coefficient global de prime.

c) Quotité de travail : calcul au prorata de la durée de travail hebdomadaire.

2. Plafond de versement :

Le montant total de la prime annuelle ne saura excéder le traitement brut du mois précédent.

3. Cas des agents stagiaires et non titulaires :

Les stagiaires ne percevront pas de régime indemnitaire, sauf si la période de stage fait suite à un CDD, dans ce cas les durées s'additionnent. Les agents non titulaires affectés à un emploi relevant d'un cadre d'emplois défini dans la collectivité et ayant effectué une mission d'au moins une année, perçoivent les indemnités attribuées à ce cadre d'emplois. Les agents embauchés dans le cadre de contrats aidés en sont exclus.

4. Versement des IHTS :

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pourront être versées en cas de travaux exceptionnels réalisés à la demande du chef de service, en dehors des heures normales, et dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail des agents.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les modalités d'attribution ci-avant détaillées ;
- approuve le principe d'une enveloppe de crédits votée annuellement ;
- dit que les délibérations du 26 février 1992, du 26 octobre 1992, du 27 avril 1993, du 23 avril 1996, du 17 décembre 1996, du 22 juin 1999, du 7 septembre 2004, du 23 octobre 2007 et du 15 décembre 2015 sont abrogées ;
- dit que ces modalités sont exécutoires à compter du versement de la prime 2018 et que la dépense est inscrite au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

V - TRAVAUX

❖ **Point sur les dossiers en cours**

➤ **Consultation pour la maintenance des chaufferies :** la commune ayant résilié son contrat d'entretien et de maintenance avec l'entreprise ALPHA ENERGIE au regard du coût à la charge de la collectivité, une consultation d'entreprises spécialisées sera lancée pour assurer la maintenance des chaufferies, VMC, double-flux et climatisation. Le cahier des charges élaboré prévoira les visites annuelles et la maintenance, les réparations pourront être réalisées par l'agent chargé de l'entretien des bâtiments.

➤ **Travaux du cimetière :** démarrage du chantier avec la dépose du portail de l'ancien cimetière le 15 novembre. Les travaux de réfection et de création d'une rampe d'accès entre les 2 cimetières s'enchaîneront. L'entreprise de maçonnerie pourra être également missionnée pour exécuter divers petits travaux.

➤ **Peinture Maison des Associations :** toujours en attente de devis d'entreprises (pour mémoire : travaux budgétés sur 2018).

Jean-Claude Demay suggère de confier ce chantier au personnel technique. Le Maire et les adjointes soulignent que ce chantier nécessite une continuité dans son exécution, peu compatible avec les nombreuses sollicitations auxquelles doivent répondre nos agents techniques.

La contrainte de disponibilité des salles pour les associations utilisatrices imposera une rotation de salles dans la gestion des travaux. Le Maire propose de confier la prise de décision à la commission bâtiments.

Jean-Claude Demay rappelle également que des travaux sont à effectuer dans le grenier de l'école primaire : peinture des murs et pose de revêtement de sols. Le Maire préconise de lancer rapidement ces travaux, l'espace étant actuellement dégagé.

➤ **Ecole élémentaire** : certaines entreprises ont encore des finitions et/ou reprises à effectuer. Arlette Proietti évoque les détecteurs de CO2 à l'origine de questionnements parfois anxiogènes pour les élèves.

➤ **Aménagement de la place et de la rue de la mairie - sécurisation et accessibilité** : réception de 2 offres supérieures de 35 % au coût d'objectif fixé à 436 000 €, des négociations ont été engagées afin de rester au plus près de l'enveloppe financière.

Le déroulement des négociations est brièvement rappelé : la 1^{ère} étape des négociations n'étant pas satisfaisante, une optimisation des coûts a été recherchée par des suppressions d'éléments et le caractère optionnel des prestations supplémentaires éventuelles (PSE). Ces arbitrages ont conduit à étudier plus finement la rentabilité économique de certains travaux (2^{ème} étape).

Il résulte que le choix d'un type de pierre conjugué à une offre de base hors PSE a permis d'aboutir à une offre conforme à l'enveloppe initiale. Celle-ci a été retenue par la commission ce qui a donné lieu à la prise d'une décision formelle n° 2018.08 datée du 25/10/2018 et visée par le contrôle de légalité le 26/10/2018, dont il est rendu compte par le Maire.

La notification de rejet au candidat non retenu a été faite le 23/10/2018. Le maître d'œuvre doit communiquer les éléments du marché pour que la commune puisse notifier à l'entreprise PARCS ET SPORTS. Considérant la préparation de chantier évaluée à 1 mois, la phase opérationnelle ne sera pas engagée avant début 2019.

➤ **Réseaux** : la SOBECA a démarré le 12 novembre des travaux de raccordement de la mairie au réseau de gaz.

Démarrage de travaux de dissimulation des réseaux secs sur le Chemin des Granges par la SOBECA le 19 novembre avec reprise de plusieurs branchements.

➤ **Programme voirie CCBPD** : Patrick Gaudillière informe que la société Axima a achevé les travaux de voirie chemin de Serveau, chemin des Pothières, allée des Chardons. Les travaux montée de Chalier sont en voie de finition, les enrobés étant prévus en fin de semaine 46.

Alain Reynier fait part d'un problème de visibilité dû à des stationnements sur le bas-côté de la montée de Chalier ce qui contraint les automobilistes à se déporter sur la gauche de la voie ce qui accroît la dangerosité.

Des signalements de stationnements gênants sont évoqués en divers points de la commune, le policier municipal en sera avisé.

➤ **Réglementation routière** : des notes d'information ont été apposées par le policier municipal sur des véhicules concernant des infractions en matière de stationnement (gênants et très gênants, susceptibles d'être sanctionnées par des amendes de 35 € ou 135 €. Quelques réclamations verbales ont été adressées en mairie. Le Maire rappelle que la commune compte 150 places de stationnement en centre bourg et que la chaussée n'est pas un parking. Par conséquent, après cette période de sensibilisation, les infractions feront l'objet de sanctions par voie de procès-verbal électronique.

VI – URBANISME

❖ *Point sur les dossiers en cours*

➤ **Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme** : son approbation a été votée en Conseil municipal du 16 octobre 2018 (délibération n° 2018.052) transmise au contrôle de légalité et affichée le 06 novembre 2018 avant un avis de publicité publié dans le Progrès du 08 novembre 2018. Ce document est donc exécutoire et opposable.

➤ **Autorisations du droit des sols** : René Blanchet fait un point de l'activité du service urbanisme : peu de dépôts de permis de construire liés à la raréfaction du foncier disponible. Il expose que même en cas d'avis positif des ABF, la commune peut délivrer un avis négatif sur un dossier compte tenu du non-respect du règlement, notamment en matière d'accès contraint pour les services de sécurité et la végétalisation des parcelles.

Maintien du nombre de dépôts de déclarations préalables notamment pour des piscines.

Accroissement des demandes renseignements d'urbanisme.

Report de l'obligation de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme d'octobre 2018 à 2022.

➤ **Contentieux** : travaux sans autorisation menés en 2017 chemin de Bethléem : constat des services de l'Etat et courrier au Procureur. La commune a décidé de se constituer partie civile et adressera en ce sens un courrier au Procureur.

➤ **Conflits de voisinages liés à des problématiques d'urbanisme** : proposition de médiation sur un conflit de voisinage dans le secteur de la Grange Hugué suite à des difficultés relationnelles ayant émergé rapidement. René Blanchet note qu'en l'absence de permis d'aménager, la vente et l'aménagement de parcelles individuelles favorisent ce type de problématiques. Cette disposition a été modifiée sur le PLU et vient conforter le principe d'un aménagement global et cohérent conjugué à une rationalisation des équipements.

➤ **Opération 46 route de Montclair** : le chantier de Montclair devrait démarrer (entreprise Mercier). La commune a sollicité des informations sur le planning prévisionnel des travaux, l'organisation du chantier et l'impact sur les circulations, sachant que l'entreprise n'est autorisée qu'à investir le trottoir et non la chaussée. L'accès au chantier s'effectuera par la route de Montclair. La commune a exigé qu'aucun véhicule de chantier ne stationne rue de la mairie ou sur la RD70.

René Blanchet rappelle qu'une vigilance particulière est de rigueur concernant des servitudes de réseaux secs et humides présentes sur deux parcelles privées contigües à cette opération.

➤ **Cartographie** : mission confiée à l'Atelier d'urbanisme et d'architecture (AUA) pour effectuer un ajustement de limites entre le PLU et le plan cadastral remis à jour afin d'éviter d'éventuels décalages entre les documents. Cette mission composée uniquement de main d'œuvre est estimée à 6 jours de travail pour un coût de 4 176 € TTC.

VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

❖ *Rapport sur les commissions communales :*

▪ *Economie (réunion du 17/10/2018 – compte rendu diffusé) :*

- Communication externe pour le marché du samedi matin : le devis pour 6 exemplaires de bâches a été demandé à OOBLIK. Trois bâches seront installées, à chaque entrée du village, le long de la départementale.

- Local HBVS : réunion organisée le 10 novembre pour échanger sur les possibilités d'aménagement. L'un des 2 plans réalisés par un cabinet spécialisé semble plus adapté pour installer 3 cabinets de 20 m² chacun ainsi que des parties communes. La commission préconise de prévoir, avec la commission bâtiment, le lancement d'une consultation et d'engager une phase opérationnelle de travaux.

René Blanchet précise que des demandes de locaux professionnels sont régulièrement reçues et que la location de ces locaux devrait rentabiliser les travaux projetés.

▪ *Communication :*

- Marie-France Pellegrin informe de l'élaboration du prochain bulletin municipal confiée à notre prestataire Rougevert. Les contributions des associations et des commissions communales sont attendues pour le 15 novembre en vue d'un envoi global au prestataire d'ici la fin du mois. L'inauguration de l'école primaire sera traitée par la commission communication. Arlette Proietti propose de faire un focus sur les activités de l'école et le ressenti des élèves sur le retour à la semaine de 4 jours.

- Parution du dernier Pommiers Infos 2018 d'ici fin novembre avec des sujets variés : stationnement, chasse à proximité des habitations, marché de Noël du 15 décembre, marché des Créateurs organisé le 8 décembre par la classe en 0...

- Exposition de l'inauguration de l'école : valorisation de la communication événementielle coproduite avec la bibliothèque et la municipalité.

- Accueil des nouveaux habitants : accueil dédié aux habitants des Pothières 2 et reconduction d'un accueil en cave au printemps prochain (option sur 17 ou 24 mai).

▪ *Affaires scolaires :*

- Arlette Proietti évoque le Conseil d'école du 6 novembre : élection des parents d'élèves (réélection du Président et de la Vice-présidente).

Effectifs : 102 élèves de maternelle / 210 élèves d'élémentaire.

Rappel des projets : jardins partagés, éducation culturelle...

Sécurité : mise en pratique satisfaisante de l'exercice d'évacuation / rappel des horaires d'ouverture des portes fixé à 14h.

Diverses demandes de parents : souhait d'une 2^{ème} entrée sur la rue de la mairie, souhait d'un second horaire d'entrée en maternelle à 13h30, pose de barrières aux horaires de sortie d'école (impossible à mettre en œuvre en raison du fractionnement des horaires de sortie).

A prévoir : prolongation de la barrière située en bas de l'escalier à l'école maternelle.

▪ *Sécurité :*

Jocelyne Crozet a rencontré le policier municipal Philippe Jamey pour échanger sur le projet d'inversion de stationnement sur le bas de la montée de Trézette : élaboration d'un plan, prise de photos pour rédaction d'un article à paraître dans le bulletin municipal.

❖ *Cimetière - Jardin du souvenir : normalisation des plaques nominatives pour la dispersion des cendres (délibération n° 2018.058)*

Monsieur le Maire rappelle que le Jardin du souvenir est doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts dont les cendres y ont été dispersées (art L 2223-2 du Code général des collectivités territoriales). Celui-ci permet de conserver la mémoire des personnes disparues.

La nature de cet équipement est laissée à l'appréciation de la commune qui a fait le choix de plaques nominatives.

Dans un souci d'harmonisation, Monsieur le Maire propose de normaliser le modèle de plaque conformément à la réglementation (nom, prénom, date de naissance et de décès, lieu de crémation). En cas de dispersion des cendres d'un défunt, les familles seront dans l'obligation d'opter pour ce modèle normalisé, pris en charge par la commune.

Il est proposé que la commune institue une taxe dite de « dispersion » afin de facturer le coût de la plaque aux familles, au tarif de 36,00 € TTC/unité, en application de l'article L 2223-22 du Code général des collectivités territoriales. Cette disposition devra faire l'objet d'une modification du règlement du nouveau cimetière.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la mise en œuvre de la normalisation des plaques nominatives pour la dispersion de cendres au Jardin du souvenir ;

- décide d'instituer une taxe dite de « dispersion » pour refacturer le coût de fabrication des plaques aux familles ;

- dit que le coût d'une plaque nominative est fixé à 36.00 € TTC ;

- décide d'approuver la modification du règlement pour le nouveau cimetière ;

- dit que ce règlement sera mis en œuvre dès le caractère exécutoire de l'arrêté correspondant

❖ **Activités des structures Intercommunales :**

❖ **Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) – rapport du Président sur l'exercice 2017 (délibération n° 2018.059)**

Monsieur le Maire rappelle que le SIBA a été créé par un arrêté de Monsieur le Préfet du Rhône du 14 avril 2015. Le syndicat regroupe 19 communes pour une population de 38 966 habitants.

Le SIBA exerce 2 types de compétences :

• **Obligatoires :**

- Etablissement d'un réseau de distribution par câble ou tout autre support technologique de tous services de radio-diffusion et de télévision ;

- Aménagement, entretien et gestion du Musée de Pierres Folles.

• **Optionnelles :**

- Lutte contre l'érosion des terres ;

- Achat et maintenance des logiciels de gestion communale et de supports informatiques.

L'année 2017 a été très calme : peu de travaux d'érosion, prévision de rebond de la compétence informatique avec l'incidence de la dématérialisation des marchés publics et de la mise en place du RGPD en 2018.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la communication de ce rapport.

Les élus s'interrogent sur le devenir des compétences de ce syndicat (l'érosion relèverait de la compétence des syndicats de rivières et quid de la gestion des eaux pluviales urbaines indissociable de l'assainissement ?).

▪ **SIGAL :**

René Blanchet fait un retour sur le comité syndical du 08 novembre :

- validation de l'offre de la SOGEDO après négociation, pour le marché d'exploitation de l'assainissement collectif déc. 2018-nov. 2020.

- programme de travaux sur Marcy et bientôt sur Pommiers avec le renouvellement d'une canalisation béton route de St Fonds dans le cadre de l'élimination des eaux claires parasites. Concernant le réseau privé du Hameau du Puits : en dépit de l'existence de 2 réseaux séparatifs, les flux arrivent dans le même tuyau ce qui provoque la mise en charge des réseaux. Un passage caméras est projeté afin de demander la mise en conformité en application de la réglementation.

▪ **SIEVA :** Patrick Gaudillière informe de la prochaine réunion du Comité syndical le 16 novembre.

▪ **Communauté de Communes**

❖ **Rapport du Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées – exercice 2017 (délibération n° 2018.060)**

M. Daniel Paccoud présente le rapport de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour l'exercice 2017 et précise que ce dernier a été transmis à tous les conseillers municipaux du périmètre intercommunal.

Le Conseil,

- prend acte du rapport du Président de la CCBPD pour l'exercice 2017, établi par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

- précise que ce rapport est à la disposition du public.

M. Paccoud précise quelques points de l'activité de la Communauté de Communes :

- Inauguration de la crèche de Moiré.

- Développement d'action de parentalité, en partenariat avec Cap Générations.

- Marché de collecte d'ordures ménagères à lancer / discussion sur le projet de conteneur enterrés.

- Réunion du comité de pilotage du Programme Local de l'Habitat le 23 octobre : peu d'enthousiasme sur ce dossier. Bilan : périmètre sans présence de logements insalubres et relative bonne tenu du bâti. Questionnement sur les moyens à dédier à la rénovation, aux économies énergétiques et à l'adaptabilité au vieillissement de la population via des parcours résidentiels adaptés et au parc significatif de logements destinés aux Aînés.

- Comité de pilotage du PCAET.

- Aquazergues : ouverture de la partie cardio musculation le 05 novembre.

- Etude Musée de Pierres Folles : la Communauté de Communes porte l'étude de réaménagement du site en attente de finalisation. Un appel à candidature sera prochainement lancé pour rechercher des opérateurs.

- Rattachement de la commune de Jarnioux qui fusionne avec la commune de Porte des Pierres Dorées : transferts et rattachements divers.

- Mise en place de l'Office de Tourisme Communautaire : constitution de l'Office de Tourisme intercommunautaire du Beaujolais issu de la fusion-absorption de 4 associations dont l'Office de Tourisme des Pierres Dorées. L'assemblée générale pour acter la constitution de l'office est prévue le 26 novembre.

- Conseil local de développement : obligation de créer cette instance via un éventuel co-portage avec d'autres intercommunalités dont la Communauté de Communes Saône Beaujolais, et la Communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône.

Economie : beaucoup de demandes et peu de foncier disponible. Quelques locaux de libres à la Buissonnière mais adéquation difficile entre l'offre et la demande. Relocation de l'ancien local de l'office de tourisme des Ponts Tarrets (transféré dans l'ancienne mairie d'Oingt).

Vadorée : signature d'achat de parcelle par la société Bulteau prévue le 14 novembre (anciennement Hangar Renoard) / encore 1 seule disponibilité de foncier de 3200 m² le long de la montée de Bel Air.

Petite enfance :

Arlette Proietti a assisté à une réunion le 13 novembre sur la gestion de la démographie infantile qui met en exergue un rééquilibrage nécessaire de l'offre de modes de garde sur certains secteurs.

La journée de l'enfance consacrée au thème le langage est programmée le 06/04/2019.

La journée des CMJ est organisée le 18/05/2019 selon les mêmes modalités que l'année dernière : recueil de projets, repas tiré du sac, projet commun animé par l'association Cap Générations.

La sortie des CMJ à Paris le 22/05/2019 concernera prioritairement les CMJ des communes nouvelles. Le programme de visites s'orientera vers l'Assemblée Nationale, le Panthéon et la Mairie de Paris. Une réponse est attendue pour la participation éventuelle du CMJ de Pommiers. A noter que notre CMJ doit rédiger un article sur la revue des CMJ.

- Démarche de « labellisation » auprès de l'UNICEF coordonnée par la CCBPD pour le label « Communauté de Communes, amie des enfants » : le dossier est validé, la signature de la convention aura lieu à Paris le 23/01/2019 en présence de la CCBPD et de la Ville d'Anse. La remise officielle des fonds collectés par les CMJ sera effectuée au niveau local à une date ultérieure.

Déplacements :

Une enquête a été réalisée par des étudiants en gares d'Anse et de Chazay lors de la première semaine des vacances de la Toussaint. Ce sondage indique que par 65 % le covoiturage n'est pas souhaité par les usagers qui se rendent en gare. Il est rappelé que d'autres initiatives et expérimentations de systèmes alternatifs sont à l'étude (gestion de covoiturage par smartphones...).

Tourisme :

Monique Mathieu s'inquiète de l'état d'avancement des demandes de remplacement des panneaux du patrimoine et suggère le remplacement des panneaux usés. Daniel Paccoud rappelle qu'un crédit assez modeste de 10 K€ a été prévu sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

TOUR DE TABLE

René Blanchet :

- Conseil en économie partagé (CEP), dont le SYDER a annoncé récemment la fin du dispositif. Un audit des bâtiments a été conduit sur la commune pointant le caractère énergivore du chauffage de la mairie et de la maison des associations. Des travaux de raccordement au réseau gaz ont été prévus pour la mairie. Il est préconisé de récupérer, auprès du SYDER, les indicateurs de suivi de notre étude. René Blanchet souhaite vivement que l'étude produite dans le cadre du CEP soit utilisée et valorisée. Des interconnexions avec le PCAET et la gestion de l'éclairage public (réglage et/ou changement des horloges via la mise en conformité des armoires) seront à intégrer. La Communauté de Communes réfléchit actuellement à un système pour pérenniser le travail déjà engagé.

- Voirie : aménagement d'une bande piétonne le long de la RD70 E prévue le 14 novembre pour améliorer la sécuriser la traversée de chaussée par les enfants.

- Environnement : invitation à la porte-ouverte de l'unité de maturation et de valorisation des mâchefers du SYTRIVAL organisée à Quincieux sur la matinée du 24 novembre 2018.

- Fleurissement : rencontre élus/comité de fleurissement pour échanger sur les nouvelles directives relatives à l'attribution des fleurs, exposer le projet d'aménagement de la rue/place de la mairie et repenser le fleurissement de Trézette.

- Opération Agora : statu quo sur l'avancement des 3 commissions.

- Mobilier de voirie : pannes récurrentes du tracteur, difficultés à trouver des pièces de remplacement.

Marie-France Pellegrin :

PCAET : a remplacé Marc Neyra et René Blanchet à cette réunion dont elle expose brièvement les principaux axes marqués par une exigence de changement radical de beaucoup de pratiques afin de diminuer la consommation d'énergie et produire plus d'énergies renouvelables. Ces objectifs très ambitieux vont exiger des efforts drastiques au niveau des comportements et des habitudes de consommations. Le PCAET engage un premier objectif chiffré à l'échéance 2030 puis en 2050. Nous devons tous nous interroger sur nos pratiques et nos habitudes : comment agit-on pour amorcer et conforter un changement chacun à notre niveau : élu(e)s, citoyen(ne)s... ?

Daniel Paccoud rappelle que la problématique énergétique est avant tout un problème de personnes et de comportement citoyen au quotidien. Les élus doivent s'approprier ce dossier afin de développer des idées et décliner des plans d'action qui devront être actualisés tous les 6 ans.

Vincent Bureau :

- Préparation du marché de Noël par le comité des Fêtes avec plus d'une vingtaine d'exposants.

- Envoi prochain du calendrier de la Salle des Fêtes.

Eric Bettant :

- Souligne la qualité de l'entretien des chemins communaux.

- Fait part du redémarrage de la commission dédiée à la signalisation.

Patrick Gaudillière :

- SIEVA : achèvement des travaux chemin du Lunay, du Déo et de St Pré, déplacement de poteau à faire avant de terminer les branchements dans la semaine 46.

- SYDER : programmation d'étude pour la délimitation de la future emprise de l'opération de dissimulation de réseaux sur le secteur du chemin St Jean.

Jocelyne Crozet :

Sollicite des informations sur la durée exceptionnellement longue de la coupure électrique des 30 et 31 octobre. La durée de cette coupure sur une ligne majeure interroge sur les entretiens des lignes mais également en termes d'absence d'information. Cette remarque est également valable sur les microcoupures récurrentes.

Concernant la grande coupure, le Maire précise qu'aucun élu n'a été destinataire d'informations et que la réalimentation de ligne a été difficile.

Arlette Proietti :

- Projet skate-park : retour sur la réunion de travail des élus organisée le 12 novembre.

Un relevé topographique a été établi. Des contacts avec la mairie d'Anse seront pris pour mobiliser des données et favoriser un partage d'expérience en terme de références d'équipements, de coûts, de maîtres d'œuvre concepteurs et d'entreprises spécialisées. Anse dispose d'un équipement utilisé et très apprécié dont la réalisation a été conduite de manière satisfaisante dans un cadre financier maîtrisé.

Ces éléments permettront d'avancer, en lien avec la commission équipements sportifs, dans la définition d'un cahier des charges et d'une enveloppe financière. René Blanchet rappelle que le projet serait implanté sur une zone naturelle ce qui permettra aux concepteurs de travailler sur un projet intégrant les avantages et/ou les contraintes du site. A noter que le VTT a manifesté son intérêt en vue d'une utilisation occasionnelle.

- CCAS : repas des Aînés le 24 novembre avec 99 invités prévus.

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Transport scolaire** : demande pour que le bus scolaire transportant les élèves du collège passe par les hameaux éloignés et le centre du village. Le SYTRAL, autorité organisatrice des transports, a donné une suite favorable à la demande des parents situés sur le secteur de la Grange Huguet et le Déo, sans possibilité de desservir le Carry et la route de St Fonds, le gabarit des cars n'est pas compatible avec les voies empruntées. Très faible présence d'enfants le matin.

TRANSDEV a été sollicité par la commune pour réfléchir à la mise en place d'un autre circuit pour desservir l'ensemble des hameaux concernés.

- **ITEP Jean Fayard** : changement de directrice adjointe au 12 novembre avec l'arrivée de Mme Séverine PRALAS.

- **Centre de première intervention** : hausse des effectifs et organisation de la Sainte Barbe le 2 décembre.

- **Association Notre village** : inquiétudes et interrogations sur le devenir de l'association.

- **Bibliothèque** : dédicace de l'ouvrage « sensuel Beaujolais » concomitamment au Beaujolais nouveau.

- **Centenaire de l'armistice du 11 novembre** : public nombreux et ému. Une exposition réalisée par Pomérium et installée à la Bibliothèque retrace la vie à Pommiers autour de la Grande Guerre de 1914-1918. Les enfants de l'école iront la visiter.

Fin de conseil à 23h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 18 décembre 2018 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel Paccoud	René Blanchet	Arlette Proietti	Jean-Michel Coquard	Marie-France Pellegrin
Patrick Gaudillière	Jean-Claude Demay	Monique Mathieu	Marc Neyra	Eric Bettant
Agnès Fuxa	Dominique Schmitt	Jocelyne Crozet	Fabienne Pegaz	Nathalie Dulac
Céline Marcuccilli	Alain Reynier	Vincent Bureau	Stéphanie Druel	